

## DISTINCTIONS

## Le Palmarès du théâtre se dévoile

Le cinéma et l'audiovisuel se taillent une belle place dans le jury du nouveau Palmarès du théâtre. Le cinéaste Patrice Leconte, président, est entouré de Dominique Besnehard, Nicolas Candoni, Josée Dayan, Anne Loiret, Philippe Meyer, Christian Rauth, Régis Wargnier et Béatrice Agenin.

«*Nous ne sommes pas des gens de théâtre, mais des gens qui aiment le théâtre*», commente Patrice Leconte.

Le jury décernera deux prix, celui du théâtre privé et celui du théâtre public, choisissant entre dix pièces dans chaque catégorie. Pour cette présélection, 45 directeurs de théâtres privés et 200 directeurs de scènes publiques ont été sollicités et un tiers d'entre eux ont répondu par courriel. Il leur était interdit de voter pour leurs (co)productions. Les spectacles retenus sont joués depuis

janvier 2013, qu'il s'agisse ou non de reprises ou de tournées. Dix autres récompenses seront remises, hors présélection, la veille de la cérémonie. Celle-ci sera diffusée le dimanche 28 avril sur France 2, à 19 heures. Puis une



Maître Puntilla et son valet Matti, par Guy-Pierre Couleau, l'un des présélectionnés.

émission, «*La troupe d'un soir*», sera présentée «*avec des saynètes décalées jouées en studio de façon chorale, un peu comme ce qui se fait avec les Enfoirés*», a expliqué Nicolas Auboyneau, directeur du spectacle vivant de France Télévisions et président du comité d'organisation.

Pour cette soirée, Les directeurs de théâtre qui avaient quitté les Molières l'année dernière ont constitué la société Dithéa, présidée par Pierre Lescure. Ils n'ont pu reprendre le nom des Molières, propriété de l'association du même nom. Sa présidente, Myriam de Colombi, ne renonce pas : «*Qu'il y ait plusieurs prix, très bien. Plus on parlera de théâtre en télévision, mieux ce sera. La beauté des Molières, c'était de rassembler l'ensemble de la profession. Nous discutons encore avec des producteurs et chaînes privées ou publiques.*» Nicolas Auboyneau

assurait l'année dernière à *La Lettre du Spectacle* qu'il fallait l'unité de la profession pour organiser une cérémonie du théâtre sur France Télévisions. Avec ce palmarès, la priorité est de réussir une soirée télévisée. **I. N. D.**

## CULTURE DANS LES QUARTIERS : SERVICE MINIMUM.

Le comité interministériel des villes du 19 février est resté modéré dans ses décisions pour rénover la politique de la ville. Pour la culture, il est proposé d'associer le ministère de la Ville au projet d'éducation artistique et culturelle du ministère de la Culture, afin de donner une priorité aux quartiers. Il est proposé également de dresser un état des lieux des équipements culturels dans les quartiers prioritaires en vue de «*mettre en place une plus grande ouverture de ces établissements vers les publics des quartiers prioritaires*».

## AUDIT POUR L'IVT.

La Ville de Paris vient de publier un audit sur l'International Visual Theatre, dirigé par Emmanuelle Laborit. Ce lieu dédié au spectacle pour les sourds vit dans une grande fragilité économique. Les auditrices soulignent des difficultés structurelles : la décision des tutelles de lui faire assumer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux lancés en 2002 entraînant un emprunt coûteux, le surcoût normal des productions pour les sourds et la jauge de 180 places. L'audit salue la «sobriété» de la gestion et recommande une subvention d'investissement pour solder le poids financiers des travaux. Il conseille aussi de remplacer «l'enchevêtrement» actuel des conventions par une convention multipartite qui donnerait une réelle visibilité économique à l'établissement.

## Grenoble : réactions contrastées au projet de fusion

**LABELS.** Après le Syndeac, c'est au tour des associations des centres dramatiques nationaux (ACID) de protester contre le projet d'intégrer le centre dramatique national des Alpes, dirigé par Jacques Osinski, au sein de la scène nationale MC2 de Grenoble (*La Lettre du Spectacle* du 22 février). Ce communiqué de l'ACID est cosigné par l'Association des centres chorégraphiques nationaux (ACCN). Car le CCN de Grenoble, dirigé par Jean-Claude Gallotta, pourrait, à terme, suivre le même chemin. «*Les artistes que nos associations représentent ne peuvent que s'étonner, s'émouvoir et s'inquiéter de ces méthodes qui visent à compenser la baisse d'une collectivité (en l'occurrence le Département de l'Isère) par la mise à mort de deux outils de création historiques*», écrivent l'ACID et l'ACCN. Michel Oriet, directeur général de la Création artistique (DGCA) au ministère, est mis en cause personnellement puisqu'il a dirigé la MC2 de 2002 à 2012. En exposant son projet à Jacques Osinski, le 15 février, il s'est référé à un courrier du ministère daté du 30

août, veille de sa nomination au ministère. Les professionnels réfutent cette façon de souligner que le projet de fusion était antérieur à son arrivée, puisque Michel Oriet était déjà présenté comme le DGCA dès le début juillet. De son côté, Jean-Claude Gallotta, directeur du CCN de Grenoble, se démarque et soutient le projet de rapprochement. Il s'agit, pour lui, de mener à bien la constitution d'un pôle danse à Grenoble sur lequel il travaille depuis 2004. Ce ne serait plus un CCN et il en conserverait la direction. «*Nous évoquions déjà, et nous l'avons écrit dès 2004, explique Jean-Claude Gallotta, l'idée d'un Pôle danse qui permettrait aux deux structures de se vivifier, de se déranter utilement l'une l'autre, de s'ouvrir plus encore, d'aller ensemble à la rencontre des artistes naissants et renaissants aussi bien que des publics à conquérir. L'arrivée en 2013 à la tête de la MC2 de Jean-Paul Angot – qui connaît particulièrement bien la Maison pour en avoir été le directeur adjoint et qui, par son parcours grenoblois, appréhende parfaitement le tissu artistique et culturel*

*de la ville – nous donne l'occasion rêvée de travailler à nouveau à ce projet.*» Le directeur du CCN promet que cela se fera sans baisse de budget et sans perte d'emplois et que ce projet a été accueilli avec «*enthousiasme*» par les tutelles. Le regroupement renvoie au modèle de grande maison à une seule direction, représenté par le Théâtre national de Bretagne, par opposition à un modèle où plusieurs structures cohabitent, comme le Théâtre d'Orléans ou le Quai, à Angers. À la mairie de Grenoble, Éliane Baracetti, adjointe à la culture, soutient la fusion, non sans quelques réserves : «*La question du label nous paraît secondaire, dit-elle. Nous souhaitons un dialogue et sommes vigilants sur trois points : que la capacité et les budgets de production soient préservés, que le personnel soit au rendez-vous et qu'une place soit trouvée à Jacques Osinski.*» Il existe des cas de fusion entre scènes nationales et centres dramatiques (dont un en cours en Normandie), mais le précédent sera plus dur à faire accepter au milieu chorégraphique. **I. Y. P.**